

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2026

DOCUMENTS À CONSULTER :

- **Ordre du jour de l'Assemblée générale**
- **Rapport moral**
- **Rapport financier**
- **Rapport du Commissaire aux comptes**

Ordre du jour de l'Assemblée générale

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Vœu de l'Assemblée générale.
- Questions diverses.

Rapport moral 2025

Ce rapport rend compte de l'activité du Bureau et du Comité depuis la dernière assemblée générale au 31 décembre 2025. Il est présenté sur le même modèle et avec les mêmes sections que les années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons. Cependant, il se vaudra plus court et plus léger que les précédents pour mieux mettre en valeur l'essentiel.

Nous vous invitons à lire les comptes rendus des réunions de nos instances ainsi que les comptes rendus d'audience qui sont régulièrement publiés dans la revue *L'Agrégation*, et à consulter sur notre site.

Bien que l'année 2025 ait été marquée par une réforme des concours de recrutement que nous avons dénoncée, dès l'origine, que nous continuerons de dénoncer, et à laquelle nous opposerons notre conception du métier de professeur, nous rappellerons à chacun que l'Agrégation a été préservée et demeure une tradition porteuse d'avenir.

La Société des agrégés est restée fidèle à sa conception du métier et n'a pas hésité, lors de ses audiences, à rappeler les fondements du métier de professeur afin que nul ne dise que nous n'avons pas alerté sur les conséquences que pourraient avoir pour le métier, pour les jeunes collègues et surtout pour les élèves la dernière réforme des concours de recrutement.

1. Fonctionnement interne

Adhérents, abonnés et amis

Adhérents – Si la baisse du nombre d'adhérents est devenue conjoncturelle, le rayonnement de la Société des agrégés demeure une réalité, de même que l'Agrégation s'impose comme une tradition porteuse d'avenir. Entre 2023 et 2025, nous avons enregistré plus de 140 nouveaux adhérents, reçus, pour la majorité d'entre eux, au concours, entre 2020 et 2025. Ce chiffre peut paraître dérisoire au premier abord, il est pourtant le signe du renouvellement de nos adhérents, un renouvellement lent mais qui s'affirme d'année en année. C'est aussi le signe de l'adhésion de la jeune génération au patrimoine immatériel de l'Agrégation. Ces dernières années, nous avons constaté avec regret le rapport parfois clientéliste et consumériste de ceux qui nous contactaient pour être écoutés, aidés et souvent trouver une issue favorable à leurs démarches grâce à notre accompagnement. Cette année nous nous réjouissons de voir une jeunesse s'engager à nos côtés en espérant qu'elle le fera aussi fidèlement que nos collègues reçus au concours dans les années 1950, 1960 et 1970. A ces collègues, j'aimerais dire notre reconnaissance, car ils ont incarné les valeurs de l'Agrégation dans leur enseignement, dans leur quotidien tout aussi certainement, et nous ont transmis, directement ou indirectement, le patrimoine immatériel de l'Agrégation et de la Société des agrégés : l'exigence, le goût de

la transmission des savoirs et des connaissances, le goût de l'effort, l'envie de donner accès à tous à un enseignement de qualité, le goût pour l'émulation, l'envie de perpétuer les plus belles valeurs de l'humanisme... Nous avons certes constaté en début de paragraphe une baisse conjoncturelle des adhérents mais nous réaffirmons et réaffirmerons encore et toujours que les valeurs et le concours de l'Agrégation demeurent comme demeure la Société des agrégés.

Abonnés – A l'instar des années précédentes, malgré une légère baisse, le nombre d'abonnés à la revue *L'Agrégation* reste stable et diminue moins vite que le nombre d'adhérents. Nombre de jeunes lauréats s'y abonnent et renouvellent même leur abonnement en notant qu'il se trouve dans notre revue « *des choses qu'on ne trouve nulle part ailleurs* ». Notre revue est le premier vecteur de notre rayonnement auprès de nos collègues et des instances. Elle est le reflet de l'esprit de l'Agrégation et de la Société des agrégés. Sa qualité a été saluée par nos collègues, en premier lieu, par des autorités de toutes sortes, qu'il s'agisse des instances elles-mêmes ou de certains de nos collègues qui sont reconnus comme de véritables autorités intellectuelles. Nous devons la pérennité de notre revue à son comité de rédaction et notamment à notre Président d'honneur.

Amis et bienfaiteurs – Comme les années précédentes, nous constatons avec joie que nos collègues les plus fidèles et les plus généreux se saisissent de cette catégorie soit pour soutenir l'Atelier de l'agrégation par un don, soit pour nous soutenir encore plus généreusement. Comme vous le constaterez dans le rapport financier, la part des dons est stable. Nous remercions tous nos collègues, et notamment ceux qui, par leurs dons généreux, nous permettent de pouvoir assurer nos missions de défense du concours, du métier et d'information de nos collègues.

Organisation et instances

Bureau – De la même manière que les années précédentes, le Bureau s'est réuni 9 fois.

Comme chaque année, il a suivi les affaires courantes et a réagi aux actualités, malgré l'instabilité politique.

Comité – Comme en 2024, le Comité s'est réuni lors d'une réunion informelle afin de discuter de l'actualité. Le 09 avril 2025, il a discuté sur l'intelligence artificielle à l'école, thème qui a fait l'objet d'un dossier spécial dans notre revue : « L'IA à l'école : une aventure hasardeuse », n°523 de *L'Agrégation*. Quant à sa réunion annuelle, elle a eu lieu le 13 décembre 2025 et a fait l'objet d'un vœu intitulé « Pour une utilisation rationnelle des compétences des professeurs agrégés ». La réforme du nouveau CAPES ayant été actée, il a semblé judicieux au Bureau de profiter de cette réunion du Comité pour rappeler aux autorités que les agrégés ont un rôle spécifique à jouer dans le système éducatif et que leurs statuts doivent être respectés afin qu'il soit fait le meilleur usage possible de leurs compétences.

Bénévoles – Bien que nos plus fidèles adhérents soient au fait de notre fonctionnement, nos jeunes collègues doivent en être informés. La Société des agrégés demeure et rayonne grâce au travail totalement bénévole de tous ses membres, du Comité à toutes les strates

du Bureau. Tous ceux qui contribuent au fonctionnement quotidien de la Société des agrégés travaillent à temps plein dans des établissements ou sont retraités. Leur dévouement, bien qu'il semble sans bornes, doit être soutenu par de nouvelles forces vives et actives mais aussi par votre fidélité, seul moyen de soutenir les frais de fonctionnement nécessaires au maintien de l'activité et de l'action de la Société des agrégés.

Réunions internes

Réunions du Bureau

- 11 janvier 2025
- 15 mars 2025
- 26 avril 2025
- 17 mai 2025
- 07 juin 2025
- 06 septembre 2025
- 11 octobre 2025
- 15 novembre 2025
- 06 décembre 2025
- *Prévue le 10 janvier 2026*
- *Prévue le 07 mars 2026*
- *Prévue le 11 avril 2026*
- *Prévue le 09 mai 2026*
- *Prévue le 06 juin 2026*

Réunions du Comité

- 09 avril 2025 (informelle)
- **13 décembre 2025**

Assemblée générale

- *Prévue le 31 janvier 2026*

Présidence – Fonctionnant sous un mode renouvelé et assumé depuis déjà 2 mandats, la Présidence et les charges attenantes, doivent beaucoup au temps, à la réflexion et au dévouement du président d'honneur, de la présidente et de certains membres très actifs du Bureau. Le bénévolat est de règle pour toutes les fonctions assumées.

L'Atelier de l'agrégation

Stage d'été – Il y a eu une session d'été en anglais et en lettres. Nous souhaiterions retrouver des ateliers stables dans les autres disciplines représentées lors de la mise en place de l'Atelier, il y a presque dix ans, notamment en mathématiques, en histoire et en philosophie. Nous remercions nos tuteurs pour leur engagement dans l'accompagnement et la quasi-formation de nos futurs collègues.

Année scolaire – Comme indiqué dans les lignes précédentes, nos tuteurs des deux disciplines phares de l'Atelier ont fait montre d'un engagement sans failles pour amener un maximum d'agrégatifs à un succès certain. Cependant, quelques demandes dans certaines disciplines, pour lesquelles nous recherchons encore des tuteurs, n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante à ce jour. Nous comprenons que nos collègues soient déjà surchargés par leurs propres obligations de service mais nous espérons que certains parmi eux trouveront le temps, même si ce n'est que ponctuel, de venir en aide à nos futurs jeunes collègues.

2. Combats et engagements

Accompagnement des adhérents

L'accompagnement personnalisé de nos collègues est la marque de la Société des agrégés qui est en premier lieu sollicitée pour cette raison. Chaque réponse et chaque courrier sont composés en fonction de la situation particulière des collègues à accompagner. Cela a été reconnu par tous ceux qui en ont bénéficié.

Permanence et rendez-vous – La Maison de l'agrégation est ouverte sur rendez-vous seulement. La priorité est donnée au fonctionnement en interne, à l'accompagnement et au suivi des collègues et au dialogue avec les instances et les autorités. La présidente et le président d'honneur assument pleinement ces tâches.

Correspondance – De manière générale, nous sommes sollicités par voie électronique, par téléphone, mais aussi, de manière moins importante mais non moins négligeable, par courrier postal. Le président d'honneur et la présidente s'occupent de gérer la grande majorité des sollicitations. Comme les années précédentes, la réactivité de la Société des agrégés a été saluée.

Accompagnement et domaines d'intervention – Invariablement, la Société des agrégés est intervenue pour des demandes de détachement sur des postes d'ATER ou de PRAG. De même, elle a traité diverses demandes de mise en disponibilité et, selon sa réputation fondée sur son expertise, elle a accompagné des dizaines de situations particulières. La plupart de toutes ces demandes ou situations particulières ont trouvé une issue favorable. Nous souhaiterions souligner l'inlassable travail de notre président d'honneur et saluer son talent inégalé dans le domaine. Nos bonnes relations avec les instances sont aussi le fruit de sa diplomatie dont nous lui sommes redevables et que nous espérons un jour pouvoir reproduire et ainsi perpétuer. Nous remercions également les instances et les rectorats avec lesquels nous travaillons depuis longtemps, car nous savons, notamment pour certains d'entre eux, qu'ils ont fait des efforts extrêmes pour satisfaire autant de demandes que possible.

Dossiers d'actualités

La Société des agrégés a suivi tous les dossiers qui lui ont semblé importants, elle a réagi par des communiqués et des contributions qu'elle a partagées avec les autorités. Contrairement aux années précédentes, nous ne listerons pas toutes nos actions et réactions à l'actualité. Parce que nous l'avons suivie, nous avons aussi constaté que sans une réelle rupture avec les politiques éducatives des dernières décennies, qui ont pourtant

montré leurs insuffisances et leurs réponses inadaptées aux demandes et aux besoins du terrain, il ne pourrait y avoir de redressement de la qualité de l'enseignement ni d'amélioration de la situation financière, morale et sociale des enseignants. Nous invitons nos lecteurs à lire les numéros 522 *et suivantes* de notre revue, *L'Agrégation*, ainsi constateront-ils que notre pensée est toujours bien vivante, qu'elle est toujours fine, juste et mesurée dans ses analyses et qu'il ne tient qu'aux politiques de s'en saisir.

Notre pensée demeure et elle est aussi intacte que notre amour de l'exigence. Nous avons transmis par toutes les voies possibles le fruit de notre pensée aux autorités. Il ne tient qu'à elles de mettre en œuvre les solutions que nous avons proposées.

Revendications

Affectation des agrégés – Lors de chaque audience de l'année 2025 la Société des agrégés a demandé que le statut des agrégés soit respecté dans leurs affectations et qu'ils soient enfin revalorisés à la hauteur de l'exigence de leur formation. Comme chaque année, nous avons écrit à toutes les académies avant le mouvement interacadémique afin d'attirer l'attention des recteurs sur la nécessité d'augmenter les bonifications « agrégé-lycée » dans le but de faciliter et d'encourager les demandes de mobilité des agrégés vers les lycées. Enfin, ces demandes ont fait l'objet du vœu du Comité qui s'est réuni le 13/12/2025. Ce vœu, intitulé *Pour une utilisation rationnelle des compétences des professeurs agrégés*, a été transmis aux autorités et a trouvé des échos dans la presse spécialisée.

Audiences et rendez-vous

- 14 avril 2025 : audience au MENJ sur la réforme des concours de recrutement.

Nous ne mettrons en exergue qu'une seule audience, celle du 14 avril 2025 au MENJ qui a été suivie d'une contribution publiée sur notre site. L'instabilité politique n'a pas été favorable au maintien et au renouvellement de certaines demandes d'audiences. C'est pourquoi, elles paraissent moins nombreuses qu'en 2023 ou 2024. Cependant, nos communiqués et nos courriers sont aussi nombreux que les années précédentes. Ils sont consultables sur notre site et nos réseaux sociaux. Enfin, comme nous l'avons indiqué au point *Dossiers d'actualités*, nous avons usé de tous les moyens, audiences, communiqués, courriers, etc. afin de mettre en valeur nos propositions mais nous ne sommes pas dupes de ce qu'il en est actuellement et savons que nous ne serons véritablement entendus que lorsqu'il y aura une volonté ferme de rompre avec toutes les politiques précédentes. Dans l'attente d'un changement au plus haut degré de la hiérarchie, nous avons pris le parti de publier, d'alerter par des courriers et surtout de travailler avec les instances stables qui effectuent un travail de longue durée avec les personnels qui sont sur le terrain.

3. Rayonnement

Communication interne

L'Agrégation – Reflet de « l'esprit agrégé », notre revue est le premier vecteur de notre pensée et de nos valeurs, elle est appréciée et saluée en premier lieu par nos collègues, par certains services de bibliothèques universitaires et par des autorités intellectuelles. Elle est aussi de plus en plus réclamée par les nouveaux lauréats qui y trouvent des conseils avisés pour leur année de stage par exemple. Nous espérons pouvoir avoir les fonds financiers afin de maintenir sa forme matérielle à laquelle nombre de nos collègues, souvent les plus anciens, sont attachés. Nous devons son excellente qualité à notre président d'honneur.

La lettre d'information – Paraissant plus régulièrement que la revue, son format électronique nous permet d'informer tous les mois nos collègues des actualités de notre métier. Lue par un nombre important de collègues, le double de nos abonnés à la revue, elle a été l'occasion pour certains de nous contacter pour les conseiller et les accompagner dans des démarches.

Communication externe

Site internet – Depuis le lancement de sa modernisation par Yann Salmon et Bertrand Vieille, nos communiqués et nos mémentos sont mieux référencés et donc plus visibles sur internet. Nos collègues nous trouvent plus facilement et n'hésitent donc plus à nous contacter car ils savent nos positions et nos combats. Au dernier trimestre, notre page d'adhésion a été renouvelée et rendue plus ergonomique, ce qui devrait faciliter les adhésions pour nos collègues.

Réseaux sociaux – Présents sur Facebook, X et LinkedIn, nous relayons nos communiqués, les sorties de notre revue mais aussi de nos mémentos. C'est aujourd'hui un moyen incontournable de se faire connaître auprès d'un large public. Notre présence est réelle et constatée par nos collègues qui n'hésitent pas à nous contacter par ces voies pour des demandes d'intervention.

Médias – La presse spécialisée reprend très régulièrement nos communiqués. Nous sommes aussi régulièrement sollicités pour des entrevues mais nous nous laissons le droit d'accepter ou de refuser en fonction de ce que nous jugeons bon ou pas pour notre association.

Partenaires institutionnels et associatifs

Les associations amies – Cette année, nous avons soutenu, par un don modeste, le Festival européen Latin Grec. Nous avons aussi profité des lettres d'information électroniques pour encourager nos collègues à inscrire leurs élèves au concours général des lycées afin de promouvoir le goût de l'exigence et l'excellence disciplinaire.

Maison de l'agrégation et évènements

A l'heure actuelle, nous ne pouvons, faute de temps, ouvrir au public la Maison de l'agrégation, nous ne la mettons à disposition que pour les préparations aux oraux de l'agrégation dans le cadre de l'Atelier de l'agrégation. Cependant, nous mettons tout en œuvre afin qu'à la rentrée 2026 elle reprenne vie comme avant la crise du COVID-19. Nous souhaitons que nos lecteurs soient bienveillants à notre égard et fassent preuve de compréhension car notre mode de fonctionnement, à tous les niveaux de nos instances, n'est plus celui d'il y a 50 ans. Notre association demeure et rayonne parce que nous avons la force de ceux qui sont encore sur le terrain, car nous travaillons à temps plein dans nos établissements respectifs, et de ceux qui ont été sur le terrain, car nos collègues retraités nous épaulent et nous permettent d'assurer et d'assumer toutes les tâches essentielles de notre Société presque tous les jours de l'année.

Au terme de ce rapport moral, il nous semble important de rappeler notre gratitude à ceux qui nous ont légué et confié le patrimoine immatériel de l'Agrégation et de la Société des agrégés. A tous ceux qui nous ont écrit nous disant qu'ils avaient connu « l'âge d'or de l'enseignement », à tous ceux qui sont à nos côtés au quotidien et qui sont la mémoire de la Société des agrégés et même de l'Agrégation, nous souhaitons tout simplement vous dire merci, car non seulement vous avez contribué à nous former directement ou indirectement, mais encore vous nous faites confiance et vous nous aidez et soutenez pour défendre l'Agrégation, pour faire demeurer la Société des agrégés et pour réhabiliter une idée de l'enseignement qui remette la transmission du savoir au cœur du système éducatif, à l'instar de cet âge d'or que vous avez connu.

Stéphanie AYDIN
Présidente de la Société des agrégés

RAPPORT FINANCIER

01/09/2024 AU 31/08/2025

Préambule

A l'instar du dernier exercice, les comptes sont quasiment à l'équilibre : les charges de copropriété ont diminué et le choix de continuer une année de plus les réunions du Bureau par visio-conférence a permis de faire des économies sur les frais de déplacement. Enfin, nous ne remercierons jamais assez nos adhérents bienfaiteurs qui sont toujours aussi nombreux et nous ont permis de pouvoir supporter les répercussions de l'inflation sur les frais d'exploitation.

Produits

Les produits financiers pour l'exercice 2024-2025 s'élèvent à 51 513 euros contre 53 083 euros en 2023-2024. La répartition des produits financiers est la suivante principalement : 45 543 euros (cotisations, inscriptions, abonnements et produits) et 5970 euros de dons.

Enfin, le total des produits financiers est un peu moins élevé que les années précédentes mais reste plutôt stable. Nous devons désormais nous concentrer sur les relances des appels à cotisation qui doivent devenir très réguliers.

Chiffre d'affaires net

	01/09/2024 31/08/2025	–	01/09/2023 31/08/2024	–	Variation
Chiffre d'affaires net	51 513		53 083		1570

Le chiffre d'affaires net reste correct, compte tenu de la diminution conjoncturelle du nombre d'adhérents et d'abonnés.

Charges

Les charges d'exploitation sont toujours en baisse par rapport aux exercices précédents : elles ont encore légèrement diminué passant de 116 663 euros à 116 224, soit un écart de 439 euros. Enfin, nous remarquons que la dotation aux amortissements reste encore très élevée 46 711 euros bien qu'elle ait très légèrement diminué : 47 062 euros en 2023-2024. Il est impératif de souligner que ces valeurs sont purement fictives et ne représentent aucune perte réelle en trésorerie, d'ailleurs sans cette dotation aux amortissements, les comptes seraient presque à l'équilibre, l'inflation ayant aussi joué un rôle non négligeable dans le coût des dépenses malgré nos efforts pour les faire diminuer.

Tableau récapitulatif des charges d'exploitation

Périodicité	01/09/2024 31/08/2025	–	01/09/2023 31/08/2024	–	Variations
Total des charges d'exploitation	116 224		116 663		439

Le niveau des dépenses a été très fortement diminué ainsi que celles liées à la copropriété même si nous devons rester vigilants. Nous avons fait toutes les économies possibles, nous ne pouvons pas réduire les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière qui ont explosé à Paris) ni les prix liés à l'impression et à la distribution du bulletin. Il faut maintenant chercher collectivement à faire monter le nombre d'adhérents et d'abonnés.

Conclusions et perspectives

Le bilan financier de la période 2024-2025 fait apparaître un déficit de **64 711** (63 580 2023/2024) euros dont la quasi-totalité est constituée par la dotation aux amortissements (46 711 euros), soit une valeur fictive ne représentant aucune perte réelle dans la trésorerie.

Nous avons prévu pour l'année 2024-2025 de stabiliser un chiffre d'affaires avoisinant les 50 000 euros, l'objectif a été atteint, malgré les charges incompressibles que nous avons, car il s'élève à 51 513 euros. Nous chercherons donc à atteindre le même objectif pour 2025-2026 : stabiliser le chiffre aux alentours de 50 000.



**audit
expertise**

Commissariat
aux comptes

**Florence
TOUIL-POCHON
06 71 91 63 50**

florence.touil@audit-expertise.fr
52 rue du docteur Ogé
91310 Monthéry

SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ ASSOCIATION

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2025

SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ ASSOCIATION

Siège social : 8 rue des Fossés Saint Jacques – 75005 PARIS

SIRET : 784 261 992 00027 – APE : 9420Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/08/2025

Mesdames, Messieurs

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 25 janvier 2025, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, sont :

- les principes comptables retenus par votre association ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application
- toutes les informations importantes sont mentionnées dans l'annexe ;
- aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données par votre Président et votre trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association SOCIÉTÉ DES AGRÉGÉS DE L'UNIVERSITÉ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Montlhéry, le 28 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

AUDIT & EXPERTISE

Florence TOUIL
Commissaire aux Comptes
Signataire du mandat



ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/08/2025			31/08/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 690	3 690		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	330 000		330 000	330 000
	Constructions	770 000	246 486	523 514	554 314
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	178 243	136 822	41 421	57 332
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	1 281 933	386 998	894 936	941 647
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	5 859		5 859	10 654
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	340 478		340 478	355 731	
DISPONIBILITES	18 568		18 568	6 426	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	3 764		3 764	4 018
	TOTAL (II)	368 669		368 669	376 829
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 650 603	386 998	1 263 605	1 318 476
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/08/2025	31/08/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	1 311 232	1 373 430
	Résultat de l'exercice	(64 030)	(62 197)
	Total des fonds propres	1 247 202	1 311 232
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
Total des fonds associatifs	1 247 202	1 311 232	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 674	5 482	
Dettes fiscales et sociales	1 729	1 762	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	16 403	7 244	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 263 605	1 318 476	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(64 029,83)	(62 197,37)	
(1) Dont à moins d'un an	16 403	7 244	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat 1/2

		31/08/2025	31/08/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	Ventes de marchandises		
	Production vendue (Biens)		
	Production vendue (Services et Travaux)	13 508	16 866
	Montant net du chiffre d'affaires	13 508	16 866
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		
	Dons	5 970	6 025
	Cotisations	32 035	30 192
	Legs et donations		
	Produits liés à des financements réglementaires		
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits		
		Total des produits de fonctionnement	51 513
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	63 459	63 847
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 053	5 754
	Salaires et traitements		
	Charges sociales		
	Subventions accordées par l'association		
	Dotations aux amortissements et dépréciations	46 711	47 062
Dotations aux provisions			
Autres charges			
	Total des charges de fonctionnement	116 224	116 663
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(64 711)	(63 580)

Compte de Résultat 2/2

		31/08/2025	31/08/2024
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COURANT		(64 711)	(63 580)
Opéra. comm.	Excédent attribué ou insuffisance transférée Insuffisance supportée ou excédent transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	681	1 383
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	681	1 383
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		681	1 383
RESULTAT COURANT		(64 030)	(62 197)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		52 194	54 466
TOTAL DES CHARGES		116 224	116 663
EXCEDENT ou DEFICIT		(64 030)	(62 197)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		PRODUITS	CHARGES
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			

Règles et Méthodes Comptables

Fondée en 1914 pour défendre les agrégés et veiller à l'ouverture sociale du concours, la Société des agrégés promeut un enseignement équitable, exigeant et républicain.

Elle porte un regard attentif sur l'actualité législative et réglementaire. Elle accompagne les agrégatifs dans leur préparation au concours et les agrégés dans les démarches administratives liées à leur carrière.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 263 605** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **52 194** euros et un total **charges** de **116 224** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-64 030** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2018 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- § Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- § Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés

Règles et Méthodes Comptables

de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres

Au 29/08/2025 la valeur des titres de l'association s'élève à 399 296.64€ soit une plus value latente de 58 818.26€.

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	3 690					3 690
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 690					3 690
CORPORELLES						
Terrains	330 000					330 000
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	770 000					770 000
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	174 513					174 513
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 731		562		562	3 731
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 278 243		562		562	1 278 243
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	1 281 933		562		562	1 281 933

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 690			3 690
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 690			3 690
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	215 686	30 800		246 486
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	117 428	15 663		133 091
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	3 483	248		3 731
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	336 597	46 711		383 308	
TOTAL		340 287	46 711		386 998

Créances et Dettes

		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 859	5 859	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	3 764	3 764	
TOTAL DES CREANCES		9 623	9 623	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 674	14 674		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	284	284		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 445	1 445		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		16 403	16 403		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 764
CCA AEF		3 490	
CCA MAIF		274	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
	TOTAL		3 764

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 373 430		62 197	1 311 232
Résultat de l'exercice	(62 197)	62 197		
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1 311 232	62 197	62 197	1 311 232

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/08/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 373 430	(62 197)			1 311 232
Excédent ou déficit de l'exercice	(62 197)	62 197		64 030	(64 030)
Situation nette	1 311 232			64 030	1 247 202
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 311 232			64 030	1 247 202